

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2020 - Salle du conseil - 20h00

Présents : Mmes, MM. BONVALOT Régis - CARTANT-FRANCIOLI Bernadette - CHAPIN Jean-Paul - CHATILLON Roger - COMTE Joël - DARNEY-PATOZ Lydia - DAUBIGNEY Fabrice - DIET Cécile - FOUCHÉYRAND Laurent - LONDE Marie - MOUGENOT Adeline

Secrétaire : Mme Lydia DARNEY-PATOZ

Membres exercice = 11 – Présents = 11 – Votants = 11
Convocation : 03/12/2020 – Affichage 14/12/2020

ORDRE du JOUR

- 1 - Approbation du Compte-Rendu du 18/09/2020.
- 2 - Règlement de l'utilisation du caveau par les locataires (Marie Londe).
- 3 - Remise en peinture de la porte de l'église (Marie Londe).
- 4 - Devis de M. TISSIER pour la pose de thermostats sur la chaudière (Joël Comte).
- 5 - Remplacements des anciens compteurs (mairie, église, éclairage public) par des compteurs LINKY.
- 6 - Annulations des sommes à recouvrer (Régis Bonvalot).
- 7 - Décision modificative budgétaire n° 2 (maison Dégouilles).
- 8 - Vente de la Maison Dégouilles.
- 9 - Reconduction de la délégation de compétence eaux pluviales pour 2021.
- 10 - Formation des élus.
- 11 - Rapport d'activité 2019 du SYDOM (Syndicat départemental de traitement des ordures ménagères).
- 12 - Rapport d'activité 2019 du Grand Dole.
- 13 - Rapport d'activité 2019 du SIEA (Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmirey le Château).
- 14 - Questions diverses.

Début de séance : 20h00

1 - Approbation du Compte-Rendu du 18/09/2020

- Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Règlement de l'utilisation du caveau par les locataires (Marie Londe)

Le règlement du caveau rédigé par Mme Marie LONDE est proposé aux conseillers. Après débat, il en ressort qu'il faut ajouter à l'article 3 "Réservation" que la fiche de renseignement doit être complétée.

- Le nouveau règlement est voté et adopté à l'unanimité.

3 - Remise en peinture de la porte de l'église (Marie Londe)

Mme Marie LONDE nous informe qu'il est urgent de procéder aux travaux de remise en peinture de la porte de l'église. Elle se propose d'effectuer ces travaux. Mme Renard, représentante des bâtiments historiques s'est déplacée et a donné son accord sur cette proposition et demande à être informée de la suite qui sera donnée à ces travaux.

Mme Marie LONDE sollicite de l'aide de la part des conseillers. Une date sera fixée pour la réalisation des travaux.

➤ Accepté et voté à l'unanimité.

4 - Devis de M. TISSIER pour la pose de thermostats sur la chaudière (Joël Comte)

Un devis de 711,30 € a été proposé pour installer deux thermostats d'ambiance.

- le premier dans un logement ainsi qu'un vase d'expansion sanitaire pour assurer l'évacuation du surplus d'eau,
- le second en mairie.

A terme cela apporterait une économie importante de fioul, dès la 1ère année.

➤ Adopté et voté à l'unanimité.

Le SIDEK a fait une proposition commune à toutes les mairies pour mutualiser des travaux d'isolation dans les combles des bâtiments communaux.

La mairie s'est inscrite dans cette démarche, une décision sera prise au printemps après l'expertise et le devis du SIDEK.

5 - Remplacements des anciens compteurs (mairie, église, éclairage public) par des compteurs LINKY.

Le tribunal administratif de Besançon a débouté le 2 avril 2019 la commune qui s'opposait à la pose des compteurs LINKY.

La société ENEDIS a réitéré sa demande de changement des compteurs de la commune et a précisé qu'il est possible de conserver les anciens compteurs, mais cela entraînerait une facturation des relevés des 3 compteurs une fois par an.

Le coût de ces relevés n'est actuellement pas connu, le programme LINKY doit se terminer en 2021. Le maire propose d'accepter le remplacement des 3 compteurs de la commune (Mairie, Église et éclairage public).

➤ Accepté et voté : par 10 voix pour et 1 abstention.

6 - Annulations des sommes à recouvrer (Régis Bonvalot)

La somme totale à recouvrer est de 1008,54€ et figure dans les comptes de la mairie depuis plusieurs années (de 2008 à 2018). Il s'agit de sommes dues à la mairie par des administrés qui ont quitté la commune et dont les lettres de rappel de la trésorerie sont restées sans réponse.

Il est proposé d'annuler ces créances pour simplifier la comptabilité de la commune, sachant qu'elle ne pourra jamais récupérer ces sommes.

➤ Accepté et voté à l'unanimité.

7 - Décision modificative budgétaire n° 2 (maison Dégouilles)

Lors de l'acquisition de la maison Dégouilles, la part de Mme Dégouilles décédée depuis moins de 30 ans a été estimée à 2000 € par les domaines. Le notaire a facturé cette somme qui ne figurait pas au budget 2020.

De plus, il faut ajouter les diagnostics qui s'élèvent à 536,06 €.

Il faut donc approvisionner la section comptable correspondante de 2536,06 €.

➤ Accepté et voté à l'unanimité.

8 - Vente de la Maison Dégouilles

Tous les éléments sont rassemblés pour mettre officiellement la maison en vente.

Elle est estimée par le service immobilier du notaire à 35 000 € plus 4000 € de frais de notaire.

Les personnes intéressées doivent faire une offre écrite et signée, auprès de la mairie avant le 15 janvier 2021, en précisant en quelques lignes leur projet.

Le prochain conseil examinera les demandes.

9 - Reconduction de la délégation de compétence eaux pluviales pour 2021

La communauté de commune du grand Dole a demandé de reconduire pour 2021 la compétence (eaux pluviales).

➤ Accepté et voté à l'unanimité.

10 - Formation des élus

Le maire informe les conseillers que la loi du 27 décembre 2019 a prévu que les nouveaux conseils municipaux doivent délibérer sur la formation des élus locaux qui sera financée par le budget communal.

Chaque élu a droit à 18 jours de formation sur sa période de mandat, quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Les organismes de formations doivent être agréés par le ministère de l'Intérieur. Le montant des crédits prévisionnels alloués à ces formations est compris en 2 et 20% du montant total des indemnités théoriques des élus. Il est conseillé de définir annuellement des thèmes en fonction des besoins de la commune.

Le maire propose de retenir les thèmes suivants :

- le budget,
- l'urbanisme (connaissance du PLUI),
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole et bureautique).

Et, d'allouer chaque année à compter de 2021, une enveloppe budgétaire de 515 € (2 % des indemnités maximales théoriques) à inscrire au budget primitif.

➤ Accepté et voté à l'unanimité.

11 - Rapport d'activité 2019 du SYDOM (Syndicat départemental de traitement des ordures ménagères)

Ce document est consultable en mairie pour le public.

12 - Rapport d'activité 2019 du Grand Dole

Ce document est consultable en mairie pour le public.

13 - Rapport d'activité 2019 du SIEA (Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmirey le Château)

M. Régis BONVALOT nous commente le rapport du SIEA, ce document est consultable en mairie pour le public.

14 - Questions diverses

- L'assurance Groupama nous a remis un chèque de 299,64 € qui correspond à sa participation pour la vérification des extincteurs (années 2019 et 2020).
Ce chèque est accepté par le conseil à l'unanimité.
- La panne électrique d'une partie de l'éclairage public est due au démontage des fusibles du tableau du chemin des Lavottes. Notre électricien est intervenu pour remettre tout en place moyennant 120 € de facturation.
ENEDIS ne reconnaît pas l'erreur probable d'une de ses équipes.
- Le club de foot de Moissey et l'association Serre Vivante remercient le conseil pour la subvention qu'ils ont reçu pour l'année 2020.
- Le SICTOM a fourni, à la demande du maire, des autocollants « STOP PUB ». Les personnes intéressées peuvent venir en retirer en mairie.
- Mmes Cécile DIET et Bernadette CARTANT-FRANCIOLI ont assisté à plusieurs réunions du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) concernant la crèche (La Nounourserie) de Moissey. Le fonctionnement budgétaire du personnel est à revoir en raison de nombreuses absences, le budget a explosé. La masse salariale est très importante pour 2020.
De nouveaux investissements sont à prévoir pour remettre aux normes les locaux.
Les aides de la CAF ne sont plus aussi importantes.
Il faut rester vigilant pour ne pas mettre cette Nounourserie de nouveau en "danger".

Prochain Conseil Municipal : le vendredi 22 janvier à 20h00

Le conseil sans ordre du jour, qui avait été annulé en raison du couvre-feu, est reprogrammé le samedi 16 janvier 2021 à 10h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Pour extrait certifié conforme,

